

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE le : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six,
Le dimanche 22 mars à 10h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué par Mr Frédéric MOIZARD, maire sortant, s'est réuni au Foyer Rural en séance publique sous la Présidence de Mme Nadège FERTÉ, Maire

TRANSMIS le : 23/03/2026

Présents : Mesdames : Céline BACH, Claudine BARON, Nathalie BOURDIN, Hélène CHATELAIN, Sybille DAUDRÉ, Julie DENIAU, Hélène DRÉVILLE, Christina JBANCA, Nadège FERTE, Fanny LE BEC, Sandrine LHOTTE.

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Messieurs : Alexandre CHORQUES, Jean-Luc DI MEO, Olivier HERBIN, Mathieu LEBRUN, Jean MARTIN, Jean MORELL, Jonathan RAIMBAULT, Alexandre STERLIN, Christophe VIRLOGEUX, Corentin WEISSE

Pouvoirs : M. Thierry GILLOTIN donne pouvoir à Mme Claudine BARON
Mme Emilie SIMONY donne pouvoir à Mme Nadège FERTÉ

Secrétaire de séance : Mme Julie DENIAU

Secrétaire auxiliaire : Mme JOLY Véronique

OBJET :

Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre arrondi à l'entier inférieur puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- 1) APPROUVE la création de 6 postes d'adjoints au maire.
- 2) Délibération transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Nadège FERTÉ

